

LE SYSTÈME ÉDUCATIF SUISSE

Référence à la prise de position

La [fiche d'information Le système éducatif suisse](#) décrit les obstacles et les difficultés auxquels les réfugié-e-s étudiant-e-s sont confronté-e-s et présente les possibilités offertes par le système éducatif suisse.

1 Introduction

De nombreux-ses réfugié-e-s étudiant-e-s aimeraient reprendre des études supérieures en Suisse, mais la participation à un programme d'intégration passerelle ne garantit pas toujours une immatriculation officielle par la suite. Il existe toutefois en Suisse de nombreuses façons d'atteindre des objectifs professionnels en dehors des études. Pour un-e réfugié-e étudiant-e, il peut être initialement très difficile d'avoir un aperçu complet du système éducatif suisse. Dans ces cas-là, les programmes d'intégration passerelles avec statut d'auditeur-trice sont une opportunité de découvrir les différentes possibilités de formation. Nous recommandons donc d'aborder ce sujet avec les réfugié-e-s étudiant-e-s et leurs mentor-e-s.

2 Obstacles entravant l'accès à l'enseignement supérieur

Les personnes réfugiées en possession d'un diplôme étranger sont confrontées à des obstacles excessifs pour accéder aux hautes écoles suisses. Alors que de nombreux-ses acteurs-rices de divers milieux œuvrent pour l'intégration plus rapide et plus efficace des réfugié-e-s sur le marché du travail, la mise en œuvre de mesures favorisant leur intégration dans le système éducatif suisse et plus particulièrement dans les hautes écoles est souvent négligée. Les différentes options accessibles aux requérant-e-s d'asile et aux réfugié-e-s dépendent en outre de multiples réglementations touchant plusieurs domaines de vie (statut juridique, pays d'origine, documents disponibles, domicile / canton attribué, âge, ...). Les circonstances peuvent impliquer l'impossibilité d'étudier, ce qui conduit souvent à des situations pesantes sur les plans personnel et émotionnel.

➔ Dans sa prise de position « Accès aux hautes écoles pour les réfugié-e-s étudiant-e-s », l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) examine la situation de départ des réfugié-e-s étudiant-e-s et leurs moyens d'accéder aux études supérieures. L'UNES prend position sur le sujet et définit les mesures à mettre en place dans les différents domaines. L'UNES critique la situation actuelle, car il existe de nombreux motifs sur le plan du droit individuel, sur le plan sociétal et même sur le plan économique pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les réfugié-e-s étudiant-e-s. Les étudiant-e-s engagé-e-s, les spécialistes des domaines de l'intégration ou de l'orientation professionnelle et toute autre personne intéressée trouveront dans cette prise de position des conseils pour soutenir les réfugié-e-s étudiant-e-s.

https://www.vss-unes.ch/wp-content/uploads/2017/12/2016-24_PP_Hochschulzugang_studentGefluechtete.pdf

Voici ci-dessous une énumération des obstacles majeurs :

2.1 Documents manquants ou pas reconnus

De nombreux-ses réfugié-e-s ne sont pas en possession de tous leurs documents officiels et certificats. Certains diplômes de fin d'études ne sont en outre reconnus que si la personne concernée a également passé l'examen suisse ECUS (Examen Complémentaire des Hautes Écoles Suisses). Les cours de préparation à l'examen sont dispensés par des instituts privés et sont (tout comme l'examen lui-même) coûteux en temps et en argent.

Vous trouverez des informations détaillées concernant les documents (manquants) et la manière de les soumettre correctement sur le site web de Perspectives-Études : <https://www.perspektiven-studium.ch/fr/documents/>

- La liste de pays de swissuniversities résume les conditions d'admissions des hautes écoles universitaires suisses selon les pays d'origine : <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/pays>

2.2 Réussite de l'examen ECUS nécessaire à l'admission dans une université suisse

L'ECUS (Examen Complémentaire des Hautes Écoles Suisses) est un examen complémentaire pour les étudiant-e-s porteur-euse-s d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger. L'examen est obligatoire lorsque le diplôme étranger n'est pas reconnu comme équivalent au certificat de maturité gymnasiale suisse. L'inscription à l'examen se fait par le biais d'une demande d'immatriculation auprès d'une haute école suisse. L'examen détermine si le ou la candidat-e remplit les conditions d'admission à une haute école suisse. Par la suite, le ou la candidat-e ne pourra suivre des études que dans la haute école qui l'a inscrit-e à l'examen. Outre le coût considérable de la préparation à l'examen et de l'examen lui-même, la langue d'enseignement et les exigences en matière de connaissances (pratique de deux langues officielles à un niveau comparable à celui du gymnase et connaissances approfondies dans toutes les matières gymnasiales) représentent encore des obstacles supplémentaires.

- Informations détaillées concernant l'examen ECUS : <http://www.ecus-edu.ch/start-fr/>

2.3 Très bonnes connaissances de la langue requises (souvent de niveau C1)

En Suisse alémanique, des connaissances linguistiques de niveau C1 sont requises pour intégrer la majorité des hautes écoles (en Suisse romande, le niveau B2 est en principe exigé). Les cours de langue proposés dans le cadre des mesures d'intégration ne débouchent généralement pas sur un niveau de langue aussi élevé. Dans la plupart des cas, les cours pour les réfugié-e-s reconnu-e-s et pour les personnes admises à titre provisoire sont financés uniquement jusqu'aux niveaux A2 à B1 (les requérant-e-s d'asile ne bénéficient en général pas de mesures d'intégration). Les cours permettant d'atteindre un niveau de langue supérieur sont quant à eux très onéreux.

2.4 L'emploi avant la formation – incitation à une indépendance financière rapide

La Suisse a pour objectif d'intégrer les personnes réfugiées le plus rapidement possible dans le monde du travail. Le nouvel Agenda Intégration, élaboré par la Confédération et les cantons, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2019. Celui-ci permettra à l'avenir aux réfugié-e-s et aux personnes admis-e-s à titre provisoire de s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail et d'être ainsi moins dépendant-e-s de l'aide sociale. En effet, tous-tes les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire devront disposer de connaissances de base d'une des langues officielles après trois ans, et la moitié des personnes majeures devront être intégrées sur le marché du travail après sept ans.

Une attention particulière est accordée au lien entre intégration et formation. Selon l'objectif de la politique de formation de la Confédération et des cantons, 95 % des personnes âgées de 25 ans et vivant en Suisse devraient posséder un diplôme de degré secondaire II. Ce taux varie beaucoup en fonction du statut de séjour, des efforts particuliers seront déployés pour assurer un accès à l'éducation aux jeunes réfugié-e-s « susceptibles de suivre une formation » (les 16 à 25 ans). Bien qu'il faille évidemment saluer ces mesures, la ligne de démarcation séparant à 25 ans les jeunes en âge d'être instruits et les réfugié-e-s aptes au travail est problématique. Il est difficile de savoir si les réfugié-e-s aptes au travail de plus de 25 ans recevront également des conseils concernant les différentes voies de formation qui leur sont accessibles lors de leur évaluation de compétences. Si l'acquisition générale de compétences de base est à juste titre une priorité de l'Agenda Intégration, ne pas prêter attention au potentiel et aux

ressources des réfugié-e-s hautement qualifié-e-s peut conduire à la dévalorisation de leurs qualifications.

- Informations complémentaires sur l'Agenda Intégration Suisse : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/integrationsagenda.html>
- Article de la Croix-Rouge Suisse sur le sujet : [Déqualifiés! Le potentiel inexploité des migrantes et migrants en Suisse](#)

2.5 Financement des études

L'aide sociale ne prend généralement pas en charge les coûts de formation des études supérieures, c'est pourquoi les personnes qui en sont dépendantes ne savent souvent pas comment financer leurs études. La plupart du temps, les personnes concernées ne possèdent pas d'autorisation de travailler, ou elles ont de la peine à trouver un emploi. Il leur est donc difficile de financer leurs études de manière autonome. Quant à l'octroi de bourses d'études, il dépend de différents facteurs, notamment du statut de séjour. Le [rapport sur les bourses d'études](#) de Perspectives-Études offre un aperçu de la situation des réfugié-e-s concernant l'obtention de bourses d'études.

2.6 Statuts de séjour et restrictions juridiques associées – domicile

Les requérant-e-s d'asile (livret N) et les personnes admises à titre provisoire (livret F) se voient attribuer un lieu de résidence qui ne peut être modifié qu'en de rares exceptions. Cette contrainte rend souvent l'accès aux études encore plus difficile, par exemple si les institutions de formation adaptées sont trop éloignées du domicile de la personne ou si les frais de trajet sont élevés. Certains programmes d'intégration passerelles prennent ces frais à leur charge jusqu'à un montant fixé.

- Informations complémentaires concernant les différents statuts de séjour et les restrictions juridiques associées : <https://www.perspektiven-studium.ch/fr/toolkit-le-systeme-educatif-suisse/#5d13684d8465e>

2.7 Difficulté à obtenir des informations

Pour les réfugié-e-s, il est souvent difficile de trouver des informations sur les possibilités de formation dans les hautes écoles et de les relier entre elles. La situation est complexe car elle dépend de la procédure d'asile et des dispositions relatives à l'aide sociale, aux autorisations de travail, aux bourses et aux admissions aux universités. Très peu de bureaux de consultation couvrent l'ensemble de ces domaines.

2.8 Connaissance insuffisante du système éducatif suisse

Les systèmes éducatifs fonctionnent de manière très différente selon les pays. Le système dual de formation de la Suisse et son éventail de possibilités (apprentissage professionnels, hautes écoles spécialisées et universités) est donc souvent inconnu des personnes réfugiées. Il faut alors s'assurer que les études universitaires sont bien la voie la plus judicieuse et qu'une formation alternative ne serait pas plus pertinente pour accéder à certaines professions spécifiques.

- Informations complémentaires concernant les obstacles à franchir : article de Katrin Sontag et Tim Harder « Quels obstacles rendent les études aux personnes en fuite et en requête d'asile difficiles ? » https://nccr-ontheframe.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2018/12/Policy-Brief-nccr-on-the-move-09-SontagHarder-FR-Web.pdf
- Termes importants dans le domaine du système éducatif suisse et leur explication : <https://www.perspektiven-studium.ch/fr/systeme-dedecation-en-suisse/>

3 Comprendre le système éducatif suisse

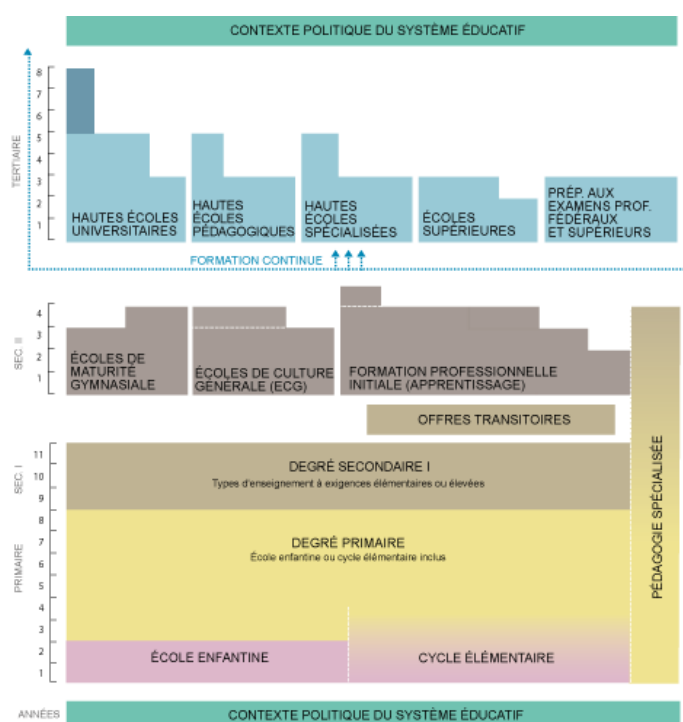
Voici des informations importantes pour aider les réfugié-e-s étudiant-e-s à s'orienter dans le système éducatif suisse. La vidéo suivante en offre un premier aperçu (sous-titres en arabe, perse, tigrinya et italien) :

- ➔ Vidéo explicative de Perspectives-Études sur le système éducatif suisse
<https://www.perspektiven-studium.ch/fr/systeme-deduction-en-suisse/>

Le schéma interactif du portail officiel suisse d'information de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière offre également un aperçu pertinent :

- ➔ Représentation graphique du système suisse de formation
<https://www.orientation.ch/dyn/show/2800?lang=fr>

Le système éducatif suisse propose de nombreuses alternatives pour se lancer sur la voie professionnelle. Il est composé ainsi :



Source de l'image : <https://systemeeducatif.educa.ch/fr/syst-ducatif-suisse>

3.1 Voies de formation principales

Au terme de la scolarité obligatoire (composée de l'école enfantine et des degrés primaire et secondaire I), il existe trois voies de formation principales :

- ➔ l'apprentissage (formation professionnelle initiale)
- ➔ l'école de culture générale
- ➔ le gymnase

A. L'apprentissage

L'apprentissage permet aux apprenti-e-s d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'une profession. Il se compose donc en partie de cours théoriques et en partie de pratique en milieu professionnel. Durant les 2 à 4 années de formation, les apprenti-e-s reçoivent déjà un petit salaire de 600 à 1200 francs par mois. Il existe de nombreux métiers que l'on peut apprendre par voie d'apprentissage.

- ➔ Le site [yousty.ch](https://www.yousty.ch) propose un aperçu de toutes les professions accessibles par voie d'apprentissage ainsi que des informations intéressantes pour s'orienter professionnellement et choisir une place d'apprentissage adaptée.

<https://www.yousty.ch/fr-CH/places-d-apprentissage/professions/par-classe>

Après 2 à 4 ans de formation, les diplômé-e-s sont habilité-e-s à travailler. Durant un apprentissage ou à sa suite, il est possible d'obtenir une maturité professionnelle. Celle-ci permet par la suite d'accéder aux hautes écoles spécialisées (ou à l'université après une passerelle).

B. L'école de culture générale

Les écoles de culture générale dispensent des enseignements dans des domaines généraux et dans des domaines professionnels spécifiques. Elles visent à assurer une formation générale approfondie et à développer les compétences sociales et personnelles des élèves. Une formation dans une école de culture générale dure trois ans, conduit à l'obtention d'un Certificat de culture générale reconnu en Suisse et permet l'accès direct à certaines formations dans les hautes écoles spécialisées (HES).

- ➔ Informations complémentaires sur l'école de culture générale

<https://www.orientation.ch/dyn/show/3438?lang=fr>

C. Le gymnase – lycée

Les écoles de maturité gymnasiale sont des écoles de degré secondaire II qui débouchent sur l'obtention d'un diplôme nommé maturité gymnasiale. Selon les cantons, ces écoles sont appelées « gymnases » ou « lycées » (ou même « collèges » en Valais). La possession d'une maturité gymnasiale permet d'accéder directement aux universités, et également aux hautes écoles après un stage complémentaire d'une année.

3.2 Formation tertiaire

En Suisse, il existe trois types de hautes écoles :

- ➔ les hautes écoles spécialisées (HES)
- ➔ les hautes écoles pédagogiques (HEP)
- ➔ les universités

Les sites web [eduwo.ch](https://www.eduwo.ch) et [swissuniversities.ch](https://www.swissuniversities.ch) offrent un aperçu de toutes les hautes écoles et universités de Suisse et des filières d'études proposées.

En Suisse, les études supérieures sont divisées en deux cycles, le Bachelor et le Master, selon le système de Bologne :

- ➔ les études de Bachelor durent en général trois ans
- ➔ les études de Master durent en général deux ans

A. Les hautes écoles spécialisées (HES)

On peut intégrer une haute école spécialisée si l'on est titulaire d'un certificat de maturité spécialisée ou de maturité professionnelle. La formation est orientée vers la pratique. Elle permet d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques spécifiques à certains secteurs professionnels. Le programme d'études comprend souvent un stage pratique, et certaines écoles en font parfois une condition d'admission préalable. La plupart des étudiant-e-s terminent leurs études avec un diplôme de Bachelor. Il est possible de poursuivre avec une formation de niveau Master, mais ce n'est pas nécessaire. Les HES suisses proposent un large choix de filières d'études.

→ Informations complémentaires sur les hautes écoles spécialisées :

<https://www.orientation.ch/dyn/show/4654>

B. Les hautes écoles pédagogiques (HEP)

Les HEP forment les futur-e-s enseignant-e-s. Selon le niveau auquel ils ou elles souhaitent enseigner par la suite, les étudiant-e-s doivent choisir un programme d'études spécifique et posséder certaines connaissances préalables.

→ Informations complémentaires sur les hautes écoles pédagogiques

<https://www.orientation.ch/dyn/show/5045>

C. Les universités et les écoles polytechniques fédérales (EPF)

Pour pouvoir étudier dans une université ou une école polytechnique fédérale (EPF), il faut posséder un Certificat de maturité gymnasiale ou un diplôme jugé équivalent. Les universités et les deux EPF se consacrent principalement à l'enseignement théorique, au développement des compétences analytiques et aux démarches scientifiques. Des études dans ces hautes écoles ne constituent pas une formation professionnelle directe à un métier spécifique. Chaque programme d'études offre des perspectives professionnelles diverses.

→ Informations complémentaires sur les universités suisses :

<https://www.orientation.ch/dyn/show/5435>

4 Insertion professionnelle à la fin des études

Des expériences professionnelles, de stage ou de bénévolat sont des atouts indéniables pour l'insertion professionnelle après les études. Il existe différentes façons d'entrer dans le monde du travail, allant de l'entrée classique dans la profession apprise aux activités de recherche, en passant par l'enseignement.

Stage, bénévolat ou programme Trainee

Les stages, le bénévolat et les programmes Trainee sont définis comme « activités professionnelles à caractère formatif ». Ils permettent d'acquérir de l'expérience pratique et sont à durée déterminée. La rémunération d'un stage est d'environ 500 à 2000 francs par mois. Il peut être pertinent de s'engager dans l'une de ces formes de travail dans les phases professionnelles ou de formation suivantes :

- avant ou après l'accomplissement d'une formation professionnelle initiale
- durant ou après une formation ou un perfectionnement en école (les stages font dans ce cas souvent partie du programme d'études)
- en cas d'entrée immédiate dans la vie active après le gymnase
- avant une formation en haute école spécialisée (une expérience pratique préalable dans le domaine d'études fait généralement partie des conditions d'admission)
- lors d'une reconversion dans un nouveau domaine professionnel
- durant ou après des études en haute école (pour mettre en pratique les connaissances théoriques acquises)

5 Perméabilité du système de formation

Le système éducatif suisse est perméable. Cela signifie qu'après chaque formation, il est possible de passer à une nouvelle formation ou à une nouvelle école, ou de se perfectionner. Par exemple, en effectuant une passerelle après un apprentissage et une maturité professionnelle, on peut accéder à l'université ou aux EPF. Si l'on possède un Certificat de maturité gymnasiale, on peut intégrer une haute

école spécialisée en acquérant de l'expérience pratique. Un diplôme professionnel offre aussi des perspectives de formation continue au niveau tertiaire.

5.1 Formation professionnelle supérieure – les écoles supérieures (ES)

Les écoles supérieures permettent de se former pour devenir spécialiste ou dirigeant-e, ou, si on a beaucoup d'expérience dans la profession, de passer un examen professionnel supérieur (examen de maîtrise).

➔ Informations complémentaires sur les écoles supérieures :

<https://www.orientation.ch/dyn/show/3466>

6 Perspectives intéressantes dans tous les domaines

Bon à savoir : en Suisse, toutes les filières de formation permettent de décrocher un emploi bien rémunéré et bien considéré.

7 Sources et informations complémentaires :

➔ Documents et informations mis à disposition par Perspectives-Études

<https://www.perspektiven-studium.ch/fr/toolkit-le-systeme-educatif-suisse/>

➔ Portail d'information de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

<https://www.orientation.ch>

➔ swissuniversities – informations sur les études en Suisse

<https://www.swissuniversities.ch/fr/espace-des-hautes-ecoles/etudier/etudier-en-suisse/>

➔ Study in Switzerland – informations à l'intention des étudiant-e-s étranger-e-s

<https://www.studyinswitzerland.plus>

➔ Alternatives aux études / voies de formation alternatives

<https://www.beratungsdienste.ch/berufswahlstudienwahl/studienwahl/alternativen-zum-studium.html>
[en allemand]

➔ Article de de Katrin Sontag et Tim Harder « Quels obstacles rendent les études aux personnes en fuite et en requête d'asile difficiles ? »

https://nccr-onthefmove.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2018/12/Policy-Brief-nccr-on-the-move-09-SontagHarder-FR-Web.pdf

➔ Prise de position de l'UNES « Accès aux hautes écoles pour les réfugié-e-s étudiant-e-s »

https://www.vss-unes.ch/wp-content/uploads/2017/12/2016-24_PP_Hochschulzugang_studentGefluechtete.pdf